



## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de REDACTEUR

Madame le Maire de MIRAMONT-DE-COMMINGES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

#### Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LARRIERU Véronique	Adjoint Administratif	21/10 /2010
.....	.....	... / ... / ...

(Dans le cas d'un avancement au choix)

#### Article 2

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

### Article 3

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Miramont-de-Comminges, le 21/05/2024

Madame la Maire,  
Luce VIGNEAUX



---

Madame la Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>